

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération  
N°**

**2024-014**

**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARLIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

**OBJET TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le produit fiscal des trois taxes directes locales permet d'équilibrer le budget 2024 et propose de maintenir les taux d'imposition :

- Foncier bâti.....36,97 %
- Foncier non bâti.....53,30 %
- Taxe d'habitation .....10,90 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- APPROUVE les taux d'imposition des trois taxes directes locales.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac le jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du :

**09 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213000144-20240405-2024\_014-DE

**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARLIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

**OBJET TARIFS MUNICIPAUX 2024**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2024 et au regard des charges de fonctionnement, il est nécessaire de fixer les tarifs ci-dessous.

Les tarifs à compter de ce jour sont ainsi proposés :

**Services administratifs**

- Photocopie A4 en noir et blanc : 0,20 €.
- Photocopie A4 en couleur : 0,50 €.
- Dossier d'appels d'offres : 20 €
- Communication d'éléments sur CD-Rom : 5 €/CD + frais d'envois postaux

**Culture**

- Topo-guide du sentier des conques : 6 €.
- Revue « Racontez-nous le village » : 6 €.
- Repas villageois : 20 €/personne et 12 € pour les moins de 8 ans (repas spécial).
- Repas de la journée des associations et/ou loisirs (pour les personnes extérieures au village) : 16 €.
- Repas des aînés (gratuit pour les personnes de plus de 65 ans, les membres du Conseil Municipal et les employés communaux) : 35 €.
- Repas des aînés pour les conjoints des membres du Conseil Municipal et des employés communaux : 25 €.
- Consommation lors de manifestations culturelles : 2€/consommation non alcoolisée et 2,50€/ consommation alcoolisée.
- Gobelet réutilisable : 1 €.
- Emplacement à l'occasion de manifestations culturelles : 10 € par stand.
- Droit d'accès à un spectacle : 10 €/adulte (gratuit pour les mineurs).

**Communication**

- Encart publicitaire sur le journal municipal : 100 € (format 6.3/5.2 cm), 150 € (formats 6.3/11 cm et 5.2/13 cm).

**Services périscolaires (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024)**

- Repas de cantine : 4,30 €.
- Repas de cantine réservé hors délai : 8,60 €.
- Garderie par demi-journée : 1,20 €.
- Garderie pour la journée : 2,40 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

## Budget assainissement

- Abonnement au service Assainissement : 20 € par semestre (toute période entamée est due par le propriétaire au 1<sup>er</sup> jour de la période de consommation).
- Mètre cube d'eau assainie : 1 € (de 1 à 50 m<sup>3</sup>) et 1,05 € (au-delà de 50 m<sup>3</sup>) par période de facturation (la facturation se fait en fonction du listing reçu par le SIVOM de la région de Collorgues qui facture l'eau potable et relève ainsi les compteurs)
- Taxe de raccordement au réseau assainissement PFAC : 2500 €

## Divers

- Concession perpétuelle au cimetière : 550 €.
- Concession pour 30 ans dans un columbarium : 650 €.
- Location de la salle polyvalente aux contribuables du village : 300€ pour une journée et 420 € avec le lendemain.
- Location de la salle polyvalente aux non-contribuables du village : 600€ pour une journée et 750 € avec le lendemain.
- Autres location de biens immobiliers : droit fixe de 180 € pour une durée maximum de 7 jours.

## Occupation du Domaine Public

- Droit de voirie pour la Place Mendès France : 20€/m<sup>2</sup>/an
- Droit de voirie d'occupation du parking de la salle polyvalente : 80 €/mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :  
- ACCEPTE les tarifs tels que décrits ci-dessus.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du :

**09 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARLIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

**OBJET BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE**

Monsieur l'adjoint aux finances présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2024.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 025 593,23 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 783 107,56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- ADOPTE le budget primitif de la commune pour l'année 2024 présenté ci-dessus.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du : **09 AVR. 2024**

**REÇU EN PREFECTURE**

le **09/04/2024**

Application agréée E-legalite.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

### Contexte

*Dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note doit également être présentée lors du vote du compte administratif.*

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. D'un côté les recettes et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Pour notre commune :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, services municipaux), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

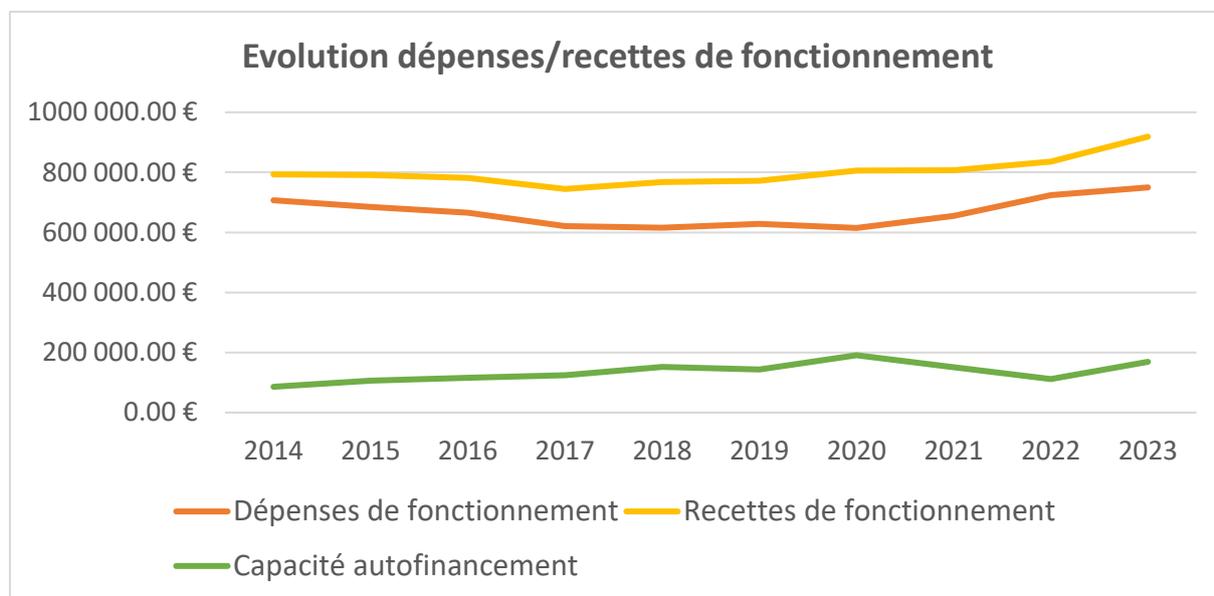
Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 905 311,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 419 770 euros.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 829 270,42 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

## **b) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement**

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	238 130,00	0,00	251 900,00	251 900,00	251 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	387 030,00	0,00	419 770,00	419 770,00	419 770,00
014	Atténuations de produits	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	127 125,00	0,00	130 906,86	130 906,86	130 906,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>753 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>803 376,86</b>	<b>803 376,86</b>	<b>803 376,86</b>
66	Charges financières	20 840,00	0,00	19 268,00	19 268,00	19 268,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>774 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>823 144,86</b>	<b>823 144,86</b>	<b>823 144,86</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	260 326,37	0,00	196 322,81	196 322,81	196 322,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	6 125,56	6 125,56	6 125,56
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>260 326,37</b>	<b>0,00</b>	<b>202 448,37</b>	<b>202 448,37</b>	<b>202 448,37</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 034 751,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 025 593,23</b>	<b>1 025 593,23</b>	<b>1 025 593,23</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	8 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	63 800,00	0,00	80 700,00	80 700,00	80 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	79 942,00	0,00	114 942,00	114 942,00	114 942,00
731	Fiscalité locale	476 000,00	0,00	459 608,00	459 608,00	459 608,00
74	Dotations et participations (3)	127 776,00	0,00	130 461,00	130 461,00	130 461,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	108 200,00	0,00	111 600,00	111 600,00	111 600,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						120 282,23
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>1 025 593,23</b>

**REÇU EN PRÉFECTURE**

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

## c) La fiscalité

Les bases fiscales augmentent en 2024 de 3,9% selon la Loi de Finances 2024. Mécaniquement, sans mobiliser les taux de référence de la commune, le produit attendu va donc augmenter de plus de 15 000 €.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024								
I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024								
Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7	
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 286 411	36,97	121,51	1 342 000	496 137			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50 445	53,30	169,78	53 300	28 409			
Taxe d'habitation (TH)	549 339	10,90	51,84	531 100	57 890			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			
				Total	582 436			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)	
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	10,90	>>>	531 100		10,00		
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.								
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.			
Taxe foncière non bâties (TFNB)								
Taxe d'habitation (TH)	582 436 =							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)							
II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024								
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			6 000	0	0	- 137 328	- 131 328
III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024				
		- 131 328						

À NIMES  
Le 07 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
FREDERIC GUIN  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Pour la Préfecture, Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

## d) Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement attendue de l'Etat s'élèvera à 78 035 €, soit une augmentation de 1596 € par rapport à l'an passé.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

71\_AN-030-213000144-20240405-2024\_016-BF

(par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

## b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	24 820,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	30 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	487 040,71	338 518,10	278 361,37	278 361,37	612 877,47
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>542 488,71</b>	<b>343 516,10</b>	<b>278 361,37</b>	<b>278 361,37</b>	<b>619 877,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	265 907,66	4 642,66	65 887,00	65 887,00	70 529,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>265 907,66</b>	<b>4 642,66</b>	<b>65 887,00</b>	<b>65 887,00</b>	<b>70 529,66</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>808 396,37</b>	<b>348 158,76</b>	<b>342 248,37</b>	<b>342 248,37</b>	<b>690 407,13</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		100,00	100,00	100,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>808 396,37</b>	<b>348 158,76</b>	<b>342 248,37</b>	<b>342 248,37</b>	<b>690 507,13</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>92 600,43</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>783 107,56</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	65 412,80	69 842,80	49 800,00	49 800,00	119 642,80
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>265 412,80</b>	<b>69 842,80</b>	<b>49 800,00</b>	<b>49 800,00</b>	<b>119 642,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	77 629,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	74 842,84	0,00	231 936,39	231 936,39	231 936,39
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	136 200,00	138 980,00	0,00	0,00	138 980,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>288 471,84</b>	<b>138 980,00</b>	<b>321 936,39</b>	<b>321 936,39</b>	<b>460 916,39</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>553 884,64</b>	<b>208 822,80</b>	<b>371 736,39</b>	<b>371 736,39</b>	<b>580 559,19</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	260 326,37		196 322,81	196 322,81	196 322,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		6 125,56	6 125,56	6 125,56
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		100,00	100,00	100,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>260 326,37</b>		<b>202 548,37</b>	<b>202 548,37</b>	<b>202 548,37</b>

<b>TOTAL</b>		<b>814 211,01</b>	<b>208 822,80</b>	<b>574 284,76</b>	<b>574 284,76</b>	<b>783 107,56</b>
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>783 107,56</b>

### c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Le Kioske (construction d'un bâtiment au Parc Charles de Gaulle)
- Achat d'un terrain mitoyen au cimetière en réserve foncière
- Agrandissement de la cuisine de l'école
- Extension de la vidéo protection
- Travaux de voirie
- Rénovation énergétique

### d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : DETR 2024, FIPD, Amendes de polices, Fonds vert, Agence Nationale du Sport
- de la Région : Rénovation énergétique
- du Département : Contrat territorial 2024
- de la Communauté de Communes Pays d'Uzès : Fond de concours

#### IV - Etat de la dette

##### a) Pour l'année 2024

### Etat par organisme prêteur

pour l'exercice 2024

ORGANISME : CAISSE D'EPARGNE					
Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	Montant annuité pour l'exercice
2023/01	Investissement 2023	640783E/13485	200 000.00	191 862.29	16 374.68
<b>TOTAL ORGANISME CAISSE D'EPARGNE</b>			<b>200 000.00</b>	<b>191 862.29</b>	<b>16 374.68</b>
ORGANISME : CAISSE REGIONALE DU CREDIT					
Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	Montant annuité pour l'exercice
06/12	Ligne budgétaire 2006	G04MB1015PR	100 000.00	19 814.00	7 152.14
08/12	Investissements 2008	01PTCH013PR	95 000.00	33 436.06	7 624.21
10/12	Investissements 2010	018DXM012PR	90 000.00	37 268.47	6 033.78
11/09	Investissements 2011	02CM5B010PR	250 000.00	108 603.03	18 288.71
17/03	Extension Centre Médical	00001431305	300 000.00	208 227.39	17 290.32
18/12	Investissement 2018	00002544913	200 000.00	156 478.42	11 996.55
<b>TOTAL ORGANISME CAISSE REGIONALE DU CREDIT</b>			<b>1 035 000.00</b>	<b>563 827.37</b>	<b>68 385.71</b>
<b>TOTAL SELECTION</b>			<b>1 235 000.00</b>	<b>755 689.66</b>	<b>84 760.39</b>

##### b) Etat pluriannuel

#### ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2024	755 689.66	84 760.39	19 267.64	65 492.75	
2025	690 196.91	84 760.38	17 264.64	67 495.74	0.01
2026	622 701.17	84 760.39	15 189.56	69 570.84	-0.01
2027	553 130.33	77 608.25	13 039.52	64 568.73	7 152.14
2028	488 561.60	77 607.14	11 104.01	66 503.13	1.11
2029	422 058.47	69 984.04	9 247.32	60 736.72	7 623.10
2030	361 321.75	69 984.04	7 577.15	62 406.89	0.00
2031	298 914.86	45 661.55	5 853.46	39 808.09	24 322.49
2032	259 106.77	45 661.55	5 053.73	40 607.82	0.00
2033	218 498.95	45 661.55	4 236.46	41 425.09	0.00
2034	177 073.86	45 661.55	3 401.25	42 260.30	0.00
2035	134 813.56	45 661.55	2 547.69	43 113.86	0.00
2036	91 699.70	45 661.55	1 675.32	43 986.23	0.00
2037	47 713.47	32 694.13	830.47	31 863.66	12 967.42
2038	15 849.81	16 090.12	240.31	15 849.81	16 604.01

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE : MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21300014400013

POSTE COMPTABLE : Trésor Secteur Public Local Uzès

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : MAIRIE ARPAILLARGUES-AUREILHAC (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	45
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
<b>B9 - Etat du personnel</b>	46
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	49
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
<b>D3 - Décisions en matière de taux</b>	50
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	51

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 062

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	642 104,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	775,09
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	852,46
3	Dépenses d'équipement brut / population	583,69
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	113,90
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	51,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,71 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	68,47 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	9,08 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau de l'article (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 270 350,40	1 335 249,86	194 718,73	A1 259 618,19
<b>Investissement</b>	513 375,56	416 589,77	(3) 4 185,36	A2 -92 600,43
<b>Fonctionnement</b>	756 974,84	918 660,09	(4) 190 533,37	A3 352 218,62

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 348 158,76	III + IV 208 822,80	B1	-139 335,96	
<b>Investissement</b>	I 348 158,76	III 208 822,80	B2	-139 335,96	
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	120 282,23
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-231 936,39
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	352 218,62

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>348 158,76</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 642,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	7 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	336 516,10
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>208 822,80</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>138 980,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>69 842,80</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	342 348,37	574 284,76
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	348 158,76	208 822,80
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 92 600,43	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>783 107,56</b>	<b>783 107,56</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 025 593,23	905 311,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 120 282,23
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>1 025 593,23</b>	<b>1 025 593,23</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>1 808 700,79</b>	<b>1 808 700,79</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	24 820,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	30 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	487 040,71	336 516,10	276 361,37	276 361,37	612 877,47
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>542 488,71</b>	<b>343 516,10</b>	<b>276 361,37</b>	<b>276 361,37</b>	<b>619 877,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	265 907,66	4 642,66	65 887,00	65 887,00	70 529,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>265 907,66</b>	<b>4 642,66</b>	<b>65 887,00</b>	<b>65 887,00</b>	<b>70 529,66</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>808 396,37</b>	<b>348 158,76</b>	<b>342 248,37</b>	<b>342 248,37</b>	<b>690 407,13</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		100,00	100,00	100,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>808 396,37</b>	<b>348 158,76</b>	<b>342 348,37</b>	<b>342 348,37</b>	<b>690 507,13</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>92 600,43</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>783 107,56</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	65 412,80	69 842,80	49 800,00	49 800,00	119 642,80
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>265 412,80</b>	<b>69 842,80</b>	<b>49 800,00</b>	<b>49 800,00</b>	<b>119 642,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	77 629,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	74 642,84	0,00	231 936,39	231 936,39	231 936,39
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	136 200,00	138 980,00	0,00	0,00	138 980,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>288 471,84</b>	<b>138 980,00</b>	<b>321 936,39</b>	<b>321 936,39</b>	<b>460 916,39</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>553 884,64</b>	<b>208 822,80</b>	<b>371 736,39</b>	<b>371 736,39</b>	<b>580 559,19</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	260 326,37		196 322,81	196 322,81	196 322,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		6 125,56	6 125,56	6 125,56
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		100,00	100,00	100,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>260 326,37</b>		<b>202 548,37</b>	<b>202 548,37</b>	<b>202 548,37</b>

<b>TOTAL</b>	<b>814 211,01</b>	<b>208 822,80</b>	<b>574 284,76</b>	<b>574 284,76</b>	<b>783 107,56</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>783 107,56</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>202 448,37</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	238 130,00	0,00	251 900,00	251 900,00	251 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	387 030,00	0,00	419 770,00	419 770,00	419 770,00
014	Atténuations de produits	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	127 125,00	0,00	130 906,86	130 906,86	130 906,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>753 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>803 376,86</b>	<b>803 376,86</b>	<b>803 376,86</b>
66	Charges financières	20 840,00	0,00	19 268,00	19 268,00	19 268,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>774 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>823 144,86</b>	<b>823 144,86</b>	<b>823 144,86</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	260 326,37		196 322,81	196 322,81	196 322,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		6 125,56	6 125,56	6 125,56
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>260 326,37</b>		<b>202 448,37</b>	<b>202 448,37</b>	<b>202 448,37</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 034 751,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 025 593,23</b>	<b>1 025 593,23</b>	<b>1 025 593,23</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 025 593,23</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	8 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	63 800,00	0,00	80 700,00	80 700,00	80 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	79 942,00	0,00	114 942,00	114 942,00	114 942,00
731	Fiscalité locale	476 000,00	0,00	459 608,00	459 608,00	459 608,00
74	Dotations et participations (3)	127 776,00	0,00	130 461,00	130 461,00	130 461,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	108 200,00	0,00	111 600,00	111 600,00	111 600,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>120 282,23</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 025 593,23</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>202 448,37</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	70 529,66	0,00	70 529,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	7 000,00	0,00	7 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	612 877,47	100,00	612 977,47
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>690 407,13</b>	<b>100,00</b>	<b>690 507,13</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>92 600,43</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>783 107,56</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	251 900,00		251 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	419 770,00		419 770,00
014	Atténuations de produits	800,00		800,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	130 906,86	0,00	130 906,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	19 268,00	0,00	19 268,00
67	Charges spécifiques (9)	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	6 125,56	6 125,56
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		196 322,81	196 322,81
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>823 144,86</b>	<b>202 448,37</b>	<b>1 025 593,23</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 025 593,23</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	90 000,00	0,00	90 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	119 642,80	100,00	119 742,80
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		6 125,56	6 125,56
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		196 322,81	196 322,81
024 Produits des cessions d'immobilisations	138 980,00		138 980,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>348 622,80</b>	<b>202 548,37</b>	<b>551 171,17</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>231 936,39</b>
---------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>783 107,56</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	8 000,00		8 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	80 700,00		80 700,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	114 942,00		114 942,00
731 Fiscalité locale	459 608,00		459 608,00
74 Dotations et participations (8)	130 461,00		130 461,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	111 600,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>905 311,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>120 282,23</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>120 282,23</b>
--	-------------------

**REÇU EN PREFECTURE**

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>808 396,37</b>	<b>348 158,76</b>	<b>0,00</b>	<b>342 348,37</b>	<b>342 348,37</b>	<b>0,00</b>	<b>342 348,37</b>	<b>690 507,13</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 820,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	30 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	487 040,71	336 516,10	0,00	276 361,37	276 361,37	0,00	276 361,37	612 877,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>542 488,71</b>	<b>343 516,10</b>	<b>0,00</b>	<b>276 361,37</b>	<b>276 361,37</b>	<b>0,00</b>	<b>276 361,37</b>	<b>619 877,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	265 907,66	4 642,66		65 887,00	65 887,00		65 887,00	70 529,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>265 907,66</b>	<b>4 642,66</b>	<b>0,00</b>	<b>65 887,00</b>	<b>65 887,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 887,00</b>	<b>70 529,66</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>808 396,37</b>	<b>348 158,76</b>	<b>0,00</b>	<b>342 248,37</b>	<b>342 248,37</b>	<b>0,00</b>	<b>342 248,37</b>	<b>690 407,13</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>100,00</b>	<b>100,00</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>92 600,43</b>
---	------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>783 107,56</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>739 568,17</b>	<b>208 822,80</b>	<b>342 348,37</b>	<b>342 348,37</b>	<b>551 171,17</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	65 412,80	69 842,80	49 800,00	49 800,00	119 642,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>265 412,80</b>	<b>69 842,80</b>	<b>49 800,00</b>	<b>49 800,00</b>	<b>119 642,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	77 629,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	136 200,00	138 980,00	0,00	0,00	138 980,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>213 829,00</b>	<b>138 980,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>228 980,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>479 241,80</b>	<b>208 822,80</b>	<b>139 800,00</b>	<b>139 800,00</b>	<b>348 622,80</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	260 326,37		196 322,81	196 322,81	196 322,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		6 125,56	6 125,56	6 125,56
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		100,00	100,00	100,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>260 326,37</b>		<b>202 548,37</b>	<b>202 548,37</b>	<b>202 548,37</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>231 936,39</b>
---------------------------------------	-------------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>783 107,56</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>808 396,37</b>	<b>348 158,76</b>	<b>0,00</b>	<b>342 348,37</b>	<b>342 348,37</b>	<b>0,00</b>	<b>342 348,37</b>	<b>690 507,13</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 820,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	18 820,00	7 000,00		0,00	0,00	0,00	7 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	30 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	30 628,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	487 040,71	336 516,10	0,00	276 361,37	276 361,37	276 361,37	612 877,47
2111	Terrains nus	6 000,00	3 000,00		1 500,00	1 500,00	0,00	4 500,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
2116	Cimetières	0,00	7 000,00		1 500,00	1 500,00	0,00	8 500,00
2131	Bâtiments publics	137 300,00	145 857,00		210 411,37	210 411,37	0,00	356 268,37
2138	Autres constructions	71 640,00	56 994,00		0,00	0,00	0,00	56 994,00
2151	Réseaux de voirie	184 531,00	112 950,92		13 400,00	13 400,00	0,00	126 350,92
2152	Installations de voirie	4 258,00	607,60		6 100,00	6 100,00	0,00	6 707,60
21538	Autres réseaux	31 111,71	10 106,58		25 000,00	25 000,00	0,00	35 106,58
2157	Matériel et outillage technique	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 700,00	0,00		3 850,00	3 850,00	0,00	3 850,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	500,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>542 488,71</b>	<b>343 516,10</b>	<b>0,00</b>	<b>276 361,37</b>	<b>276 361,37</b>	<b>0,00</b>	<b>619 877,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-030-213000144-20240405-2024\_0166-D

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	265 907,66	4 642,66		65 887,00	65 887,00		65 887,00	70 529,66
1641	Emprunts en euros	260 885,00	0,00		65 493,00	65 493,00		65 493,00	65 493,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 022,66	4 642,66		394,00	394,00		394,00	5 036,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>265 907,66</b>	<b>4 642,66</b>	<b>0,00</b>	<b>65 887,00</b>	<b>65 887,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 887,00</b>	<b>70 529,66</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>808 396,37</b>	<b>348 158,76</b>	<b>0,00</b>	<b>342 248,37</b>	<b>342 248,37</b>	<b>0,00</b>	<b>342 248,37</b>	<b>690 407,13</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
2111	Terrains nus	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>100,00</b>	<b>100,00</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

REÇU EN PREFECTURE le 09/04/2024 Application agréée E-legalite.com
--

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>739 568,17</b>	<b>208 822,80</b>	<b>342 348,37</b>	<b>342 348,37</b>	<b>551 171,17</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	65 412,80	69 842,80	49 800,00	49 800,00	119 642,80
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	37 930,00	0,00	0,00	37 930,00
1322	Subv. non transf. Régions	42 200,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 300,00	0,00	45 152,00	45 152,00	45 152,00
1327	Subv. non transf. Fonds européens	16 912,80	16 912,80	0,00	0,00	16 912,80
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	4 648,00	4 648,00	4 648,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>265 412,80</b>	<b>69 842,80</b>	<b>49 800,00</b>	<b>49 800,00</b>	<b>119 642,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	77 629,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
10222	FCTVA	57 629,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	136 200,00	138 980,00	0,00	0,00	138 980,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>213 829,00</b>	<b>138 980,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>228 980,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>479 241,80</b>	<b>208 822,80</b>	<b>139 800,00</b>	<b>139 800,00</b>	<b>348 622,80</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	260 326,37		196 322,81	196 322,81	196 322,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		6 125,56	6 125,56	6 125,56
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		6 125,56	6 125,56	6 125,56
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		100,00	100,00	100,00

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00		100,00	100,00	100,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>260 326,37</b>		<b>202 548,37</b>	<b>202 548,37</b>	<b>202 548,37</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 034 751,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 025 593,23</b>	<b>1 025 593,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1 025 593,23</b>	<b>1 025 593,23</b>
011	Charges à caractère général (3)	238 130,00	0,00	0,00	251 900,00	251 900,00	0,00	251 900,00	251 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	387 030,00	0,00		419 770,00	419 770,00		419 770,00	419 770,00
014	Atténuations de produits	800,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	127 125,00	0,00	0,00	130 906,86	130 906,86	0,00	130 906,86	130 906,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>753 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>803 376,86</b>	<b>803 376,86</b>	<b>0,00</b>	<b>803 376,86</b>	<b>803 376,86</b>
66	Charges financières	20 840,00	0,00		19 268,00	19 268,00		19 268,00	19 268,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>21 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 768,00</b>	<b>19 768,00</b>		<b>19 768,00</b>	<b>19 768,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>774 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>823 144,86</b>	<b>823 144,86</b>	<b>0,00</b>	<b>823 144,86</b>	<b>823 144,86</b>
023	Virement à la section d'investissement	260 326,37			196 322,81	196 322,81		196 322,81	196 322,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			6 125,56	6 125,56		6 125,56	6 125,56
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>260 326,37</b>			<b>202 448,37</b>	<b>202 448,37</b>		<b>202 448,37</b>	<b>202 448,37</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 025 593,23</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	8 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	63 800,00	0,00	80 700,00	80 700,00	80 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	79 942,00	0,00	114 942,00	114 942,00	114 942,00
731	Fiscalité locale	476 000,00	0,00	459 608,00	459 608,00	459 608,00
74	Dotations et participations (2)	127 776,00	0,00	130 461,00	130 461,00	130 461,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	108 200,00	0,00	111 600,00	111 600,00	111 600,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>120 282,23</b>
--	-------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 025 593,23</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 034 751,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 025 593,23</b>	<b>1 025 593,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1 025 593,23</b>	<b>1 025 593,23</b>
011	Charges à caractère général (4)	238 130,00	0,00	0,00	251 900,00	251 900,00	0,00	251 900,00	251 900,00
6042	Achats de prestations de services	28 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60612	Énergie - Électricité	32 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	5 500,00	0,00	0,00	4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	1 600,00	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	2 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6067	Fournitures scolaires	4 980,00	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00	0,00	5 700,00	5 700,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
611	Contrats de prestations de services	7 300,00	0,00	0,00	9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
612	Redevances de crédit-bail	2 800,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	9 000,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6161	Multirisques	8 600,00	0,00	0,00	8 400,00	8 400,00	0,00	8 400,00	8 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 650,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	31 600,00	0,00	0,00	31 600,00	31 600,00	0,00	31 600,00	31 600,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	5 900,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-030-213000144-20240405-2024\_0166-D

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6284	Redevances pour services rendus	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	5 800,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	387 030,00	0,00		419 770,00	419 770,00		419 770,00	419 770,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 130,00	0,00		5 400,00	5 400,00		5 400,00	5 400,00
6411	Personnel titulaire	231 700,00	0,00		258 000,00	258 000,00		258 000,00	258 000,00
6413	Personnel non titulaire	25 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00		29 000,00	29 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	122 900,00	0,00		125 070,00	125 070,00		125 070,00	125 070,00
6470	Autres charges sociales	2 300,00	0,00		2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00
014	Atténuations de produits	800,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	800,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	127 125,00	0,00	0,00	130 906,86	130 906,86	0,00	130 906,86	130 906,86
65133	Secours d'urgence	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	65 680,00	0,00		67 000,00	67 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
65313	Cotisations de retraite	2 800,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 600,00	0,00		7 800,00	7 800,00	0,00	7 800,00	7 800,00
65315	Formation	1 300,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00	0,00		60,00	60,00	0,00	60,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	28 630,00	0,00		31 491,86	31 491,86	0,00	31 491,86	31 491,86
65568	Autres contributions	2 300,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	10 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
65888	Autres	1 205,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-030-213000144-20240405-2024\_0166-D

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>753 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>803 376,86</b>	<b>803 376,86</b>	<b>0,00</b>	<b>803 376,86</b>	<b>803 376,86</b>
66	Charges financières	20 840,00	0,00		19 268,00	19 268,00		19 268,00	19 268,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 840,00	0,00		19 268,00	19 268,00		19 268,00	19 268,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>21 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 768,00</b>	<b>19 768,00</b>		<b>19 768,00</b>	<b>19 768,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>774 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>823 144,86</b>	<b>823 144,86</b>	<b>0,00</b>	<b>823 144,86</b>	<b>823 144,86</b>
023	Virement à la section d'investissement	260 326,37			196 322,81	196 322,81		196 322,81	196 322,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			6 125,56	6 125,56		6 125,56	6 125,56
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00			6 125,56	6 125,56		6 125,56	6 125,56
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>260 326,37</b>			<b>202 448,37</b>	<b>202 448,37</b>		<b>202 448,37</b>	<b>202 448,37</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	8 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	8 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	63 800,00	0,00	80 700,00	80 700,00	80 700,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	8 800,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	33 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
70688	Autres prestations de services	2 400,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	12 000,00	0,00	10 200,00	10 200,00	10 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	79 942,00	0,00	114 942,00	114 942,00	114 942,00
73211	Attribution de compensation	79 942,00	0,00	79 942,00	79 942,00	79 942,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
731	Fiscalité locale	476 000,00	0,00	459 608,00	459 608,00	459 608,00
73111	Impôts directs locaux	433 000,00	0,00	451 108,00	451 108,00	451 108,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	8 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	127 776,00	0,00	130 461,00	130 461,00	130 461,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	76 439,00	0,00	78 035,00	78 035,00	78 035,00
741121	DSR des communes	19 658,00	0,00	19 658,00	19 658,00	19 658,00
741127	DNP des communes	23 268,00	0,00	23 268,00	23 268,00	23 268,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	4 459,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	3 952,00	0,00	3 840,00	3 840,00	3 840,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	2 160,00	2 160,00	2 160,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	108 200,00	0,00	111 600,00	111 600,00	111 600,00
752	Revenus des immeubles	81 000,00	0,00	83 600,00	83 600,00	83 600,00
7588	Autres produits divers gestion courante	27 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE  
le 09/04/2024  
Application agréée E-legalite.com

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>864 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>	<b>905 311,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 235 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 235 000,00									
00001431305	CAISSE REGIONALE DU CREDIT	28/09/2016	31/03/2017	30/06/2017	300 000,00	F		1,440	1,440		T	P	O	A-1
00002544913	CAISSE REGIONALE DU CREDIT	05/06/2018	15/12/2018	15/01/2019	200 000,00	F		1,820	1,820		A	P	O	A-1
018DXM012PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				90 000,00	F		3,230	3,230		A	P	O	A-1
01PTCH013PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				95 000,00	F		5,130	5,130		T	P	O	A-1
02CM5B010PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				250 000,00	F		4,290	4,290		A	P	O	A-1
640783E/13485	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2022	23/01/2023	25/04/2023	200 000,00	F		2,800	2,800		T	P	O	A-1
G04MB1015PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				100 000,00	F		4,090	4,090		A	P	O	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 235 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		755 689,66					65 492,75	19 267,64	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		755 689,66					65 492,75	19 267,64	0,00	0,00
00001431305		0,00	A-1	208 227,39	13,00	F		1,440	14 369,20	2 921,12	0,00	0,00
00002544913		0,00	A-1	156 478,42	15,00	F		1,820	9 179,94	2 816,61	0,00	0,00
018DXM012PR		0,00	A-1	37 268,47	6,00	F		3,230	4 830,01	1 203,77	0,00	0,00
01PTCH013PR		0,00	A-1	33 436,06	4,00	F		5,130	6 023,61	1 600,60	0,00	0,00
02CM5B010PR		0,00	A-1	108 603,03	7,00	F		4,290	13 629,64	4 659,07	0,00	0,00
640783E/13485		0,00	A-1	191 862,29	14,00	F		2,800	11 118,60	5 256,08	0,00	0,00
G04MB1015PR		0,00	A-1	19 814,00	2,00	F		4,090	6 341,75	810,39	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-030-213000144-20240405-2024\_0166-D

MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC - MAIRIE ARPAILLARGUES-AUREILHAC - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>755 689,66</b>					<b>65 492,75</b>	<b>19 267,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Agent d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>5,00</b>	<b>4,00</b>	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Agent d'animation	C	OTR		0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Agent technique	C	OTR		0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-92 600,43	-92 600,43
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-139 335,96	-139 335,96
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	231 936,39	231 936,39
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	231 936,39	231 936,39

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	65 493,00	65 493,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	292 448,37	292 448,37
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	458 891,76	458 891,76

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB		1 342 000,00	0,00	36,97	496 137,40	0,00
TFPNB		53 300,00	0,00	53,30	28 408,90	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		531 100,00	0,00	10,90	57 889,90	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 926 400,00</b>	<b>0,00</b>		<b>582 436,20</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 9  
 Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Le Maire (1),  
 A Arpaillargues, le 05/04/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire  
 A Arpaillargues, le 05/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	
FOURY Joël	
JACOB Valérie	
JULIA Ludyvine	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	
MARTINELLI Jean-François	
MOLOT Bernard	

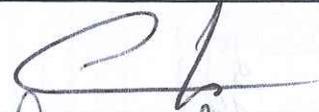
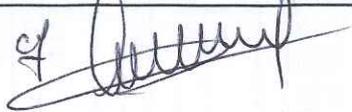
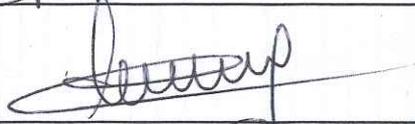
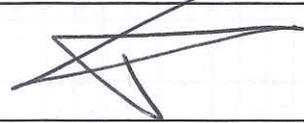
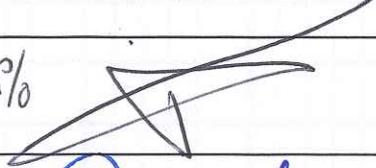
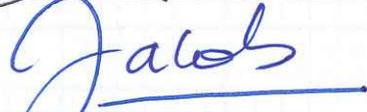
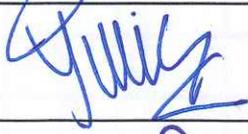
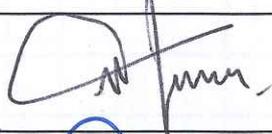
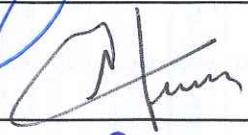
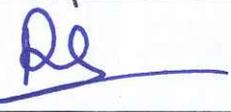
Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/24, et de la publication le 09/04/24  
 A Arpaillargues, le 09/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».  
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**Gérard DAUTREPPE**  
 Maire



**REÇU EN PREFECTURE**  
 le **09/04/2024**  
 Application agréée E-legalite.com

NOM Prénom	Signature
ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	Absente
FOURY Joël	P/O 
JACOB Valérie	
JULIA Ludyvine	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	P/O 
MARTINELLI Jean-François	P/O 
MOLOT Bernard	P/O 

**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARLIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

**OBJET BUDGET PRIMITIF 2024 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur l'adjoint aux finances présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif du service assainissement pour l'année 2024.

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 130 876,61 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 159 403,65 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- ADOPTE le budget primitif du service assainissement pour l'année 2024 présenté ci-dessus.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du : **09 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>21300014400039</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Trésor Secteur Public Local Uzès

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

**Budget primitif**

**BUDGET : ASSAINISSEMENT ARPAILLARGUES (2)**

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 23

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 24

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 25

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 26

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 28

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) de l'article pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	130 876,61	116 739,50
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 14 137,11
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		130 876,61	130 876,61

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	134 869,86	42 696,11
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	24 533,79	0,00
<b>E</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 116 707,54
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		159 403,65	159 403,65

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	290 280,26	290 280,26
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E.legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	66 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>79 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>85 500,00</b>	<b>85 500,00</b>	<b>85 500,00</b>
66	Charges financières	2 344,00	0,00	2 180,50	2 180,50	2 180,50
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>82 344,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 180,50</b>	<b>88 180,50</b>	<b>88 180,50</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 897,36	0,00	1 918,11	1 918,11	1 918,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	40 854,04	0,00	40 778,00	40 778,00	40 778,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>43 751,40</b>	<b>0,00</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>
<b>TOTAL</b>		<b>126 095,40</b>	<b>0,00</b>	<b>130 876,61</b>	<b>130 876,61</b>	<b>130 876,61</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>130 876,61</b>
---	-------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	88 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 300,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>99 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>104 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>99 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>104 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	12 902,61	0,00	12 739,50	12 739,50	12 739,50
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>12 902,61</b>	<b>0,00</b>	<b>12 739,50</b>	<b>12 739,50</b>	<b>12 739,50</b>
<b>TOTAL</b>		<b>112 202,61</b>	<b>0,00</b>	<b>116 739,50</b>	<b>116 739,50</b>	<b>116 739,50</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>14 137,11</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>130 876,61</b>
---	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>29 956,61</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 09/04/2024  
Application agréée E.legalite.com

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	24 533,79	112 081,36	112 081,36	136 615,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	149 912,83	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>149 912,83</b>	<b>24 533,79</b>	<b>112 081,36</b>	<b>112 081,36</b>	<b>136 615,15</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 886,00	0,00	10 049,00	10 049,00	10 049,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 886,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 049,00</b>	<b>10 049,00</b>	<b>10 049,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>159 798,83</b>	<b>24 533,79</b>	<b>122 130,36</b>	<b>122 130,36</b>	<b>146 664,15</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 902,61	0,00	12 739,50	12 739,50	12 739,50
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>12 902,61</b>	<b>0,00</b>	<b>12 739,50</b>	<b>12 739,50</b>	<b>12 739,50</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>172 701,44</b>	<b>24 533,79</b>	<b>134 869,86</b>	<b>134 869,86</b>	<b>159 403,65</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>159 403,65</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 897,36	0,00	1 918,11	0,00	0,00



040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 854,04		40 778,00	40 778,00	40 778,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>43 751,40</b>		<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>
<b>TOTAL</b>		<b>43 751,40</b>	<b>0,00</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>116 707,54</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>159 403,65</b>
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

**29 956,61**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	67 000,00		67 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 000,00		8 000,00
014	Atténuations de produits	10 000,00		10 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	2 180,50	0,00	2 180,50
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist°, dépréciat°, provisions	0,00	40 778,00	40 778,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 918,11	1 918,11
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>88 180,50</b>	<b>42 696,11</b>	<b>130 876,61</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>130 876,61</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 180,50	2 180,50
13	Subventions d'investissement	0,00	10 559,00	10 559,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 049,00	0,00	10 049,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	136 615,15	0,00	136 615,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>146 664,15</b>	<b>12 739,50</b>	<b>159 403,65</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>159 403,65</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	93 000,00		93 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	3 000,00		3 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00		8 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	12 739,50	12 739,50
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>104 000,00</b>	<b>12 739,50</b>	<b>116 739,50</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>14 137,11</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>130 876,61</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		40 778,00	40 778,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 918,11	1 918,11
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>116 707,54</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>159 403,65</b>
---	-------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

71\_AN-030-213000144-20240405-2024\_017-BF

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>66 000,00</b>	<b>67 000,00</b>	<b>67 000,00</b>
61523	Entretien, réparations réseaux	65 000,00	66 000,00	66 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>3 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>
6215	Personnel affecté coll. de rattachement	3 000,00	8 000,00	8 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>79 500,00</b>	<b>85 500,00</b>	<b>85 500,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>2 344,00</b>	<b>2 180,50</b>	<b>2 180,50</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 344,00	2 180,50	2 180,50
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	500,00	500,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>82 344,00</b>	<b>88 180,50</b>	<b>88 180,50</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 897,36</b>	<b>1 918,11</b>	<b>1 918,11</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>40 854,04</b>	<b>40 778,00</b>	<b>40 778,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	40 854,04	40 778,00	40 778,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>43 751,40</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>43 751,40</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>126 095,40</b>	<b>130 876,61</b>	<b>130 876,61</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>130 876,61</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>88 000,00</b>	<b>93 000,00</b>	<b>93 000,00</b>
704	Travaux	10 000,00	15 000,00	15 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	70 000,00	70 000,00	70 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	8 000,00	8 000,00	8 000,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
74	Subventions d'exploitation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>8 300,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>
7581	FCTVA	8 300,00	8 000,00	8 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>99 300,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>104 000,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>99 300,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>104 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>12 902,61</b>	<b>12 739,50</b>	<b>12 739,50</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	12 902,61	12 739,50	12 739,50
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>12 902,61</b>	<b>12 739,50</b>	<b>12 739,50</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>112 202,61</b>	<b>116 739,50</b>	<b>116 739,50</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>14 137,11</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>130 876,61</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	112 081,36	112 081,36
2158	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	0,00	112 081,36	112 081,36
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	149 912,83	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	149 912,83	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>149 912,83</b>	<b>112 081,36</b>	<b>112 081,36</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 886,00	10 049,00	10 049,00
1641	Emprunts en euros	9 886,00	10 049,00	10 049,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 886,00</b>	<b>10 049,00</b>	<b>10 049,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>159 798,83</b>	<b>122 130,36</b>	<b>122 130,36</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	12 902,61	12 739,50	12 739,50
	Reprises sur autofinancement antérieur	12 902,61	12 739,50	12 739,50
102291	Reprise sur FCTVA	2 343,61	2 180,50	2 180,50
1391	Subventions d'équipement	10 559,00	10 559,00	10 559,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>12 902,61</b>	<b>12 739,50</b>	<b>12 739,50</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>172 701,44</b>	<b>134 869,86</b>	<b>134 869,86</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>24 533,79</b>
-----------------------------------	------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>159 403,65</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	2 897,36	1 918,11	1 918,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	40 854,04	40 778,00	40 778,00
28158	Autres matériels, outillage technique	40 728,04	40 652,00	40 652,00
2818	Autres immobilisations corporelles	126,00	126,00	126,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>43 751,40</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>43 751,40</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>43 751,40</b>	<b>42 696,11</b>	<b>42 696,11</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>116 707,54</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>159 403,65</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>REÇU EN PREFECTURE</b> le 09/04/2024 Application agréée E-legalite.com
---

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					180 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					180 000,00									
00002544926	CAISSE REGIONALE DU CREDIT	04/06/2018	01/08/2018	01/02/2019	180 000,00	F		1,650	1,650		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									

MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC - ASSAINISSEMENT ARPAILLARGUES - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>180 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		132 151,23					10 048,62	2 180,50	0,00	1 846,80
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		132 151,23					10 048,62	2 180,50	0,00	1 846,80
00002544926		0,00	A-1	132 151,23	12,00	F		1,650	10 048,62	2 180,50	0,00	1 846,80
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC - ASSAINISSEMENT ARPAILLARGUES - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>132 151,23</b>					<b>10 048,62</b>	<b>2 180,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 846,80</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

## A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	132 151,23	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	STEP	30	23/05/2005
L	Réseaux	50	24/03/2010

**REÇU EN PREFECTURE**  
 le 09/04/2024  
 Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	116 707,54	116 707,54
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-24 533,79	-24 533,79
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	92 173,75	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	92 173,75	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	92 173,75	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	22 788,50	22 788,50
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	42 696,11	42 696,11
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	19 907,61	19 907,61

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>22 788,50</b>	<b>I</b> <span style="float: right;"><b>22 788,50</b></span>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>10 049,00</b>	<b>10 049,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 049,00	10 049,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>12 739,50</b>	<b>12 739,50</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
102291	<i>Reprise sur FCTVA</i>	2 180,50	2 180,50
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	10 559,00	10 559,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : **9**  
 Nombre de suffrages exprimés : **14**  
 VOTES :  
 Pour : **14**  
 Contre : **0**  
 Abstentions : **0**

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par (1) Le Maire,  
 A Arpaillargues le 05/04/2024  
 (1) Le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A Arpaillargues, le 05/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	
FOURY Joël	
JACOB Valérie	
JULIA Ludvine	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	
MARTINELLI Jean-François	
MOLOT Bernard	

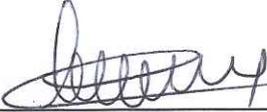
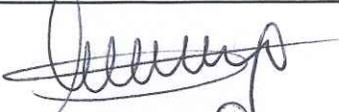
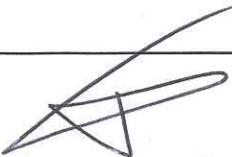
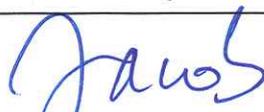
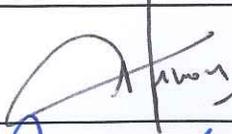
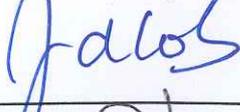
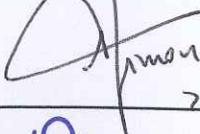
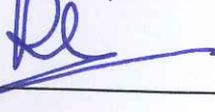
Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le **09/04/24**, et de la publication le **09/04/24**  
 A Arpaillargues, le **09/04/2024**

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**Gérard DAUTREPPE**  
 Maire



**REÇU EN PREFECTURE**  
 le **09/04/2024**  
 Application agréée E-legalite.com

NOM Prénom	Signature
ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	Absente
FOURY Joël	p/o 
JACOB Valérie	
JULIA Ludylvine	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	p/o 
MANGEON Cyril	
MARTINELLI Jean-François	p/o 
MOLOT Bernard	p/o 

**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARLIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

OBJET

**CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT CONTRACTUEL DES SERVICES  
TECHNIQUES A DUREE DETERMINEE**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Dans le cadre de l'augmentation de la charge de travail des agents du service technique et afin de palier à l'absence de longue durée d'un agent, il est proposé la création d'un emploi d'agent contractuel non permanent des services techniques, sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 31/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien du village suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 31/35<sup>ème</sup>, à compter du 15 avril 2024 pour une durée maximale de 12 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du : **09 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARRIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

**OBJET CREATION ET SUPPRESSION D’UN POSTE**

M. Le Maire indique à l'assemblée qu'un agent, au regard de son ancienneté dans le grade, peut prétendre à un avancement de grade. Donnant satisfaction dans son travail, il est proposé de le faire évoluer dans sa carrière.

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 20/10/2023, Considérant les Lignes Directrices de Gestion adressées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard en date du 03/02/2021,

Considérant la nécessité de modifier un poste, en raison d'un avancement de grade, Le Maire propose à l'assemblée,

**- la création :**

- D'un poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (32h), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**- la suppression :**

- D'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (32h), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- DECIDE : d'adopter les modifications ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des emplois seront inscrits au budget,

Fait à Arpailargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du :

**09 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D'AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARLIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

**OBJET TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux délibérations 2024-018 et 2024-019.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants :

Cadres / emplois	Cat.	Effectif	Nb H.	Vacant
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35h	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	32h	0
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	35h	0
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h	0
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	30h	0
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	32h	0
Adjoint Technique non permanent	C	1	31h	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'Animation permanent	C	1	8h	0
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	30h	0

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Délibération n°	
2024-029	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- DECIDE : d'adopter les modifications ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges dans les emplois seront inscrits au budget.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Cadre \ emplois	Cat.	Effectif	Nb M.	Vacant
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	12H	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	12H	0
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	12H	0
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	24H	0
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	12H	0
Adjoint Technique Principal 3 <sup>ème</sup> classe	C	1	12H	0
Adjoint Technique Principal 3 <sup>ème</sup> classe	C	1	12H	0
Adjoint Technique non permanent	C	1	12H	0

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du :

09 AVR. 2024



**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARLIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

OBJET

**EXPLOITATION ET ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE**

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2022-041 du 25 novembre 2022 par laquelle la commune a retenu la société VEOLIA pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Le contrat avec la société VEOLIA porte sur les années 2023 à 2025 et comprend deux années en option (2026 et 2027).

Au regard de la qualité du service rendu par le prestataire, il est proposé de valider les deux années optionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- DECIDE de valider les deux années optionnelles du contrat avec la société VEOLIA. La date d'échéance ferme du contrat est désormais fixée au 31/12/2027.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du :

**09 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213000144-20240405-2024\_021-DE

**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARLIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

**OBJET DEMANDE DE DOTATION DE SOLIDARITE INTEMPERIES MARS 2024**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite aux intempéries des 9 et 10 mars 2024, la Préfecture du Gard a ouvert un guichet de dépôt de demande de dotation de solidarité en faveur des communes pour les travaux éligibles, selon les articles R1613-4 et R 1613-5 du CGCT.

Un dossier de sinistre sur les voies ouvertes à la circulation et desservant des habitations a été constitué. Les dégâts ont été estimés à 155 099,20 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une dotation de solidarité à hauteur de 30%, soit 46 529,76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- DECIDE de déposer une demande de dotation de solidarité au titre des intempéries des 9 et 10 mars 2024.
- APPROUVE le plan de financement suivant :
  - Commune (70%) : 108 569,44 €
  - Etat (30%) : 46 529,76 €
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du : **09 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARLIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

**OBJET DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans la continuité de l'aménagement du city stade, terminé en février 2024, l'Agence Nationale du Sport a ouvert une troisième tranche de l'appel à projets « Gagner du terrain » qui permet le financement, à hauteur de 30 000 euros HT maximum, d'une zone d'échauffement composée de 6 modules : un vélo chargeur classique ou semi-allongé, le marquage au sol d'une piste d'athlétisme, une arche d'entrée active (comprends des éléments de fitness, ex : Barre de pompes ; Espalier ; Dips ; Banc d'abdos droit ...), un podium, un chronomètre solaire, un panneau d'informations.

L'achat et l'installation des modules composant la zone d'échauffement sont pris en charge à 100% du devis HT. C'est une subvention de fonctionnement qui n'implique pas un taux de financement minimum de 20% pour le porteur de projet.

Il est ainsi proposé de solliciter une subvention de 26 039 € € pour l'offre présentée par la société PLAYGONES, d'un montant HT de 26 039 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- DECIDE de déposer une demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour le projet présenté par la société PLAYGONES, à hauteur de 26 039 €.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du : **09 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Séance du 5 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	9	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
27 mars 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
29 mars 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Danielle LEMAHIEU		

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrece, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri.

Procuration(s) : BARRIER Bruno donne procuration à CHARRIERE Frédéric, FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, MANGEON Cyril donne procuration à JACOB Valérie, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à LEMAHIEU Danielle.

Absent(s) excusé(s) : FERRANDEZ Emeline.

Absent(s) : /

**OBJET MARCHÉ NOCTURNE 2024**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Comité de Promotion Agricole du Pays d'Uzès a retenu la demande de participation de la commune d'Arpaillargues et Aureilhac aux marchés nocturnes 2024.

Afin de valider la participation de la commune, M. le Maire présente la charte des marchés nocturnes du Pays d'Uzès 2024 et propose de la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- ACCEPTE la participation aux marchés nocturnes 2024.
- AUTORISE le Maire à signer la charte des marchés nocturnes du Pays d'Uzès 2024.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
et publication du : **09 AVR. 2024**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 09/04/2024**

Application agréée E-legalite.com